



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 29 juin 2022]

Date de la convocation

23 juin 2022

Date de mise en ligne

1^{er} juillet 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 7

Votants : 33

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjointes*, Monique GUILLE, Thierry BODDI, Isabelle BEAUVAIS, Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Christel PALIS, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Thierry VOGELAAR, Marie MONTELS, Martine MOSTARDI, Corinne DARMANI, Jean-Marc AGUERRE

Absents :

N° 086/ 2022

Secrétaire de séance : Dany PORTES

OBJET DE DELIBERATION : Mise en conformité de l'Hôtel de Ville : modification du plan de financement

Madame le Maire rappelle que par délibération du 22 juin 2021, une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat (DETR) pour les travaux de mise en conformité de l'Hôtel de Ville (sécurité incendie et réfection toiture).

Ce dossier a été réaffecté sur des crédits DSIL. Le montant qui va être attribué à la commune sera de 89 904 € soit 35 %.

Il convient de modifier le plan de financement initial pour tenir compte de ces éléments.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 256 868 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL),
- D'adopter le nouveau plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	256 868 € HT
Etat DSIL (35 %)	89 903 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	166 965 €

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de l'Etat le concours financier mentionné ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 30 juin 2022